

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19- 0043264

151481

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1843 Société : R.A.M.

Actif  Pensionné[e]  Autre :

Nom & Prénom : WAHIDI Fatiha

Date de naissance : 02/03/1963

Adresse : 20 Rabyassine app 2 Casa

Tél : 0614 12 12 87

Total des frais engagés : 2500 173,2 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. TALEB BEN HADDOUC  
Spécialiste en Diabète et  
Diabétologie - 211  
N° 45, 1er Etage Rue 20000  
Quartier Casablanca - Casablanca

Date de consultation : 14/02/2023

Nom et prénom du malade : WAHIDI Fatiha Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : DT2

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent[e] :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/04/13	C		25000	Dr. TALEB EL Spécialiste en Diabétologie, Ma 748 1er Etage Rue 3 Nov Casablanca - Tel: 052 104 11

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE MARA Dr. DERIAZIA otissement Youssra, lot 15 Casablanca</b>	<b>14-22-23</b>	<b>173.75</b>

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

### (Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



- Diplômée de la Faculté de Médecine, Casablanca.
- Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca.
- Diplôme Universitaire d'Endocrinologie et Métabolismes de la transition, Paris.

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء.

طبيبة داخلية سفارة بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء.

دبلوم عامي في أمراض الغدد والأيض أثناء الانتقال إلى مرحلة البلوغ بباريس

Casablanca Le :

111 0129

PPV

LOT 280480

PER

PPV

LOT 280480

PER

PPV

LOT 280480

PER

## ORDONNANCE MÉDICALE

Me walidi Fatima

1)

Aceta 30

24 UI matin

(28.80 + 3) 12 UI soin

2) Vitanorm fort (30)

Aceta 20

87.50

3) Dexa Houda Fzihra 30

1020.1

lesen

870430



4) Nadbaa Sog (cp)

Apj

Q malm

3 →

5) Amer Sog (cp)

Apj

lesoin 3 sis

Dr. TALEBEL HOUDA F.Z  
Spécialiste en Endocrinologie  
Diabatologie, Métabolisme et Nutrition  
N°48, 1er Etage Rue 3 Domicin Chakdja  
Casablanca - Tel: 0322 54138

PHARMACIE MARAM  
Dr. DERR AZIZA  
Bâtissement Yussra, Lot 115  
Zouhour CASABLANCA

Ts 17378